DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 07 FEVRIER 2013

Délibération n° 2013.02.015

Production nouvelle:
Participation
financière à la
commune de L'Isle
d'Espagnac pour la
réalisation de deux
logements
d'hébergement
d'urgence dans le
cadre de la loi relative
au Droit Au Logement
Opposable (DALO) Rue Jules Ferry

LE SEPT FEVRIER DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 31 janvier 2013

Secrétaire de séance : Yves BRION

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Robert JABOUILLE, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Janine GUINANDIE à Dominique LASNIER, Maurice HARDY à Patrick BOUTON, Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Joël LACHAUD à Laurent PESLERBE, Redwan LOUHMADI à Yves BRION, Véronique MAUSSET à Dominique THUILLIER, Djillali MERIOUA à Françoise LAMANT, Rachid RAHMANI à Gérard DESAPHY, Philippe RICHARD à Marie-Noëlle DEBILY, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI

Excusé(s):

Bernard CONTAMINE, Nadine GUILLET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 FEVRIER 2013

DELIBERATION N° 2013.02.015

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / HABITAT Rapporteur : Monsieur BESSE

PRODUCTION NOUVELLE: PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNE DE L'ISLE D'ESPAGNAC POUR LA REALISATION DE DEUX LOGEMENTS D'HEBERGEMENT D'URGENCE DANS LE CADRE DE LA LOI RELATIVE AU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO) - RUE JULES FERRY

Le GrandAngoulême intervient en faveur de la production de logements locatifs publics et de places d'hébergement d'urgence, financés en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion).

Vous venez de modifier le règlement de participation, adopté par délibération n° 31 du 2 février 2006, qui détermine une participation financière à hauteur de 4 000 € par PLAI produit (logement ou place d'hébergement), répartis en 70 % à l'acquéreur du foncier pour l'acquisition-viabilisation, et 30 % au maître d'ouvrage pour la réalisation proprement dite du logement. Ce dispositif de financement s'applique à l'ensemble des opérations en cours et en projet.

La commune de L'Isle d'Espagnac a décidé la création sur sa commune de deux logements PLAI, comptabilisés au sens des lois DALO (Droit Au Logement Opposable) du 5 mars 2007 et MOLLE (Mobilisation pour le Logement et Lutte contre l'Exclusion) du 25 mars 2009, sur un terrain lui appartenant, sis rue Jules Ferry. Ces lieux d'hébergement constitueront deux « haltes de nuit » d'une place chacune.

La commune de l'Isle d'Espagnac sollicite une participation financière du GrandAngoulême pour la réalisation de ces deux logements PLAI.

La commune étant déjà propriétaire du terrain mais le viabilisant, il est proposé de lui attribuer 100% des 4 000 € par PLAI produit, soit 8 000 € (2 x 4 000 € x 100 %).

Cette production de logement sera comptabilisée au titre de la production nouvelle.

Considérant que cette opération est conforme aux objectifs du Programme Local de l'Habitat et aux lois DALO et MOLLE,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 15 janvier 2013,

Je vous propose:

D'APPROUVER le versement d'une participation de 8 000 € à la commune de l'Isle d'Espagnac pour la création de deux PLAI sous la forme de deux places d'hébergement « Halte de nuit », Rue Jules Ferry.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2041412 – sous fonction 70 – AP - n° 8 "plan de cohésion sociale".

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
12 février 2013	12 février 2013